

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Gourdon  
UZECH - COMMUNE

## **CONSEIL MUNICIPAL** **PROCES VERBAL**

Le jeudi 19 septembre 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc LACROIX.

Secrétaire de la séance : Anne-Sophie BACHELART

**Présents** : Jean-Marc LACROIX, Jean-Marie AULIE, Christophe PUCHAUX, Lionel CLUZEL, Bertrand VIDAL, Romain CAZELOU, Edith PIERS, Anne-Sophie BACHELART

**Représentés** : Lilian PRADIE représenté par Jean-Marc LACROIX

**Absents et excusés** : Marie-Claire CAYON

### **ORDRE DU JOUR** :

- Présentation de l'analyse financière de la commune par M. SICARD conseiller aux décideurs locaux
- Budget commune : DM n°1
- Subvention Baignoire hôpital de Cahors
- Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2023 de la commune
- Rapport d'activité 2023 du Syded

Questions diverses :

- information annulation délibération précédente séance sur la cotisation foncière des entreprises
- point avancement des divers projets et opérations

### **APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL**

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé.

### **DELIBERATIONS DU CONSEIL** :

Budget commune : DM n°1 (N° 2024\_028)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	0	2 327,63
744	FCTVA	2 327,63	0
<b>TOTAL</b>		<b>2 327,63</b>	<b>2 327,63</b>

FONCTIONNEMENT			
Investissement		Recettes	Dépenses
021 (040) - 0	Virement de la section de fonctionnement	2 327,63	0
2111 - 0	Terrains nus	0	6 000
2131 - 118	Bâtiments publics	0	-6 000
10222 - 0	FCTVA	0	2 327,63
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 327,63</b>	<b>2 327,63</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 655,26</b>	<b>4 655,26</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibération : adoptée

Subvention d'une baignoire pour le service de soins palliatifs du centre hospitalier de Cahors (N° 2024\_029)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande reçue de Monsieur Thierry Meurie, président de l'association Algot, qui sollicite pour le centre hospitalier de Cahors une participation financière pour l'achat d'une baignoire pour un nouveau service de soins palliatifs. Cette baignoire n'étant pas considérée comme matériel médical, elle n'est pas financée par l'hôpital public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de donner une participation financière de 100 euros à l'association Algot pour le financement d'une baignoire pour le service de soins palliatifs du centre hospitalier de Cahors
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibération : adoptée

Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement 2023 de la commune (N° 2024\_030)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de la commune au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le document et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibération : adoptée

Rapport d'activité 2023 du syded (N° 2024\_031)

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité du Syded au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le document et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibération : adoptée

Retrait délibération 2024\_025 concernant la cotisation foncière des entreprises (N° 2024\_032)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la préfecture du Lot le 18 juillet 2024 demandant le retrait de la délibération 2024\_025 du 4 juillet 2024 concernant l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une zone France Ruralités Revitalisation (ZRR).

La communauté de communes Quercy Bouriane dont fait partie la commune d'Uzech se trouve seule compétente en matière de CFE, ayant opté pour le régime de la fiscalité professionnelle unique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de retirer la délibération 2024\_025 portant instauration de l'exonération de la CFE prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts,
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

Délibération : adoptée

**QUESTIONS DIVERSES**

Jean-Marc LACROIX  
Président de séance

Anne-Sophie BACHELART  
Secrétaire de séance